Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 022-212200448-20260306-D2612-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE COETMIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COETMIEUX

SEANCE DU 6 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le six mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Coëtmieux, sous la présidence de Monsieur TIREL Dominique.

Date de la convocation : 02/03/2026

Etaient présents : TIREL Dominique, BAUMONT Sébastien, HAQUIN Laurence, MENIER Michel, PECHEUR Virginie, REVEL Paul, GAUTHIER Jean-Paul, BERTRAND Daniel, MADEC Isabelle, LEPAGE Christelle, KERANGUYADER Erwan, ROHON David, LE MOUNIER Jean-Marie, PURON Muriel, FLAGEUL Nadine, HOUDMON Judith, LE GLATIN Lydie

Absent excusé : Madame GERARD Géraldine donne pouvoir à Monsieur BAUMONT Sébastien
Absent : Monsieur BARBO Jean-Luc
Secrétaire de séance : Monsieur BAUMONT Sébastien

Objet : 1.4 Syndicat Départemental d'Energie (SDE22) : Travaux éclairage public – SDE22 **D2612**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à une dégradation d'une lanterne « Rue du Champ Mégard », le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor SDE22 a procédé à l'étude du remplacement de la lanterne du foyer A429.

Le projet d'éclairage public du remplacement de la lanterne du foyer A429, Rue du champ Mégard, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **1 321,92€ TTC** *(coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).*

En conséquence, et conformément aux dispositions du règlement financier, votre participation s'élève à **795,60€**.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

Le projet d'éclairage public du remplacement de la lanterne du foyer A429, Rue du champ Mégard, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **1 321,92€ TTC** *(coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).*

En conséquence, et conformément aux dispositions du règlement financier, votre participation s'élève à **795,60€**.

DÉCIDE de confier au SDE 22 le remplacement de la lanterne du foyer A429 « rue du Champ Mégard ».
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

VOTE : 18
- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à COËTMIEUX, les jours, mois et an susdits.
Le Maire,
Dominique TIREL

Secrétaire de séance
Sébastien BAUMONT

